

## Avis 11-323 du personnel des ACVM

### *Retrait d'avis et d'instructions générales*

**Le 12 septembre 2013**

Le présent avis a pour objet de retirer officiellement plusieurs avis et instructions générales locales des ACVM ou d'application locale. De manière générale, les textes retirés demeureront accessibles pour consultation sur les sites Web des membres des ACVM qui les contiennent tous.

#### **Avis et instructions générales des ACVM**

Le personnel des membres des ACVM a passé en revue plusieurs avis et instructions générales des ACVM. Il a déterminé que certains d'entre eux sont désuets, ne sont plus pertinents ou sont désormais inutiles. En conséquence, si ce n'est déjà fait, les avis et l'instruction générale qui suivent sont retirés à compter de maintenant dans tous les territoires concernés au sein des ACVM.

- 4            *CSA Notice No. 4: Bought Deals*
- 2-13        *Uniform Act Policy 2-13: Advertising During the Waiting Period between Preliminary and Final Prospectuses*
- 11-311     *Avis de prolongation de la période de consultation – Cet avis prolonge du 20 décembre 2008 au 16 février 2009 la période de consultation du Document de consultation des ACVM 11-405 – Propositions concernant la réglementation des valeurs mobilières découlant des turbulences sur les marchés du crédit en 2007-2008 et de leur incidence sur le marché canadien des BTAA.*
- 11-315     *Prolongation de la consultation – Cet avis prolonge du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 août 2011 la période de consultation du Projet de Norme canadienne 41-103 sur les obligations d'information supplémentaires relatives au prospectus applicables aux produits titrisés, du Projet de Norme canadienne 51-106 sur les obligations d'information continue applicables aux produits titrisés, du Projet de modifications à la Norme canadienne 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, du Projet de modifications à la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription et du Projet de modifications à la Norme canadienne 45-102 sur la revente de titres.*
- 21-305     *Prolongation de l'approbation de l'agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe – Cet avis prolonge l'approbation de CanPX du 30 avril 2007 au 31 décembre 2007.*
- 21-307     *Prolongation de l'approbation de l'agence de traitement de l'information sur les titres privés à revenu fixe – Cet avis prolonge l'approbation de CanPX du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008.*

- 21-308 *Le point sur les candidatures pour la fonction d'agence de traitement de l'information* – Cet avis fait le point sur la question de l'agence de traitement de l'information et prolonge l'approbation de CanPX du 31 décembre 2008 au 30 juin 2009.
- 24-307 *Dispense de l'application des dispositions transitoires* – Cet avis prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010 la période de mise en œuvre progressive prévue par la Norme canadienne 24-101 sur l'*appariement et le règlement des opérations institutionnelles*.
- 31-201 Instruction générale nationale 31-201 relative au régime d'inscription canadien
- 31-312 *La catégorie des courtiers sur le marché dispensé selon la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*
- 31-316 *Ordonnance générale dispensant les personnes de l'obligation d'inscription afin d'effectuer des opérations visées sur des titres de créance à court terme*
- 31-318 *Dispense générale de l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller pour les entités de placement hypothécaire*
- 31-319 *Ordonnances générales additionnelles dispensant certaines personnes inscrites de l'application de dispositions de la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*
- 31-322 *Prolongation de la dispense générale de l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller pour les entités de placement hypothécaire*
- 31-402 *Registration Forms Relating to the National Registration Database*
- 33-308 *Publication du rapport concernant le sondage sur le degré de préparation au traitement direct sur le site Web de la CVMQ*
- 33-312 *Publication des résultats du sondage des ACVM sur le degré de préparation au traitement direct*
- 33-313 *Normes internationales d'information financière et personnes inscrites*
- 33-314 *Normes internationales d'information financière et personnes inscrites*
- 44-302 *Remplacement de la Norme canadienne 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*
- 51-326 *Activités du programme d'examen de l'information continue pour l'exercice 2008*

51-329      *Activités du programme d'examen de l'information continue pour l'exercice  
terminé le 31 mars 2009*

### **Avis de l'Alberta Securities Commission**

Le personnel de l'Alberta Securities Commission a passé en revue plusieurs avis locaux et a établi que les suivants doivent être retirés à compter de maintenant.

- 3.1      *De Minimis Rights Offering Exemption – Recognition of the Laws of Jurisdictions*
- 3.2      *Recognition of Jurisdictions Under Section 132(1)(e) and 133(h) of Part 11 of the Act*
- 9        *Dated March Statement of Financial Position Required by Section 74(2) of the Regulations*
- 24      *Filing Confidential Material Change Reports*
- 26      *Late Filing of Financial Statements*
- 30      *Securities Advisory Committee to the ASC*
- 33      *Disruption of Mail Service*
- 34      *Selective Review of Prospectus Filings*
- 35      *Sale of Undivided Interests in Land*
- 37      *Compliance with Information Requests from Stock Exchanges*
- 39      *ASC to Cease Issuing Section 141 Certificates (06/09/06)*

## **Avis de l’Autorité des marchés financiers**

Le personnel de l’Autorité des marchés financiers a passé en revue plusieurs avis d’application locale et établi que les suivants doivent être retirés à compter de maintenant.

*Planification de la continuité des activités – Essais à l’échelle du secteur*  
(8 février 2011)

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d’autres dispositions législatives (2006, c. 50) - Entrée en vigueur de certaines dispositions (découlant du Règlement sur l’information continue des fonds d’investissement en capital de développement)*  
(30 mai 2008)

*Abrogation de l’article 99 de la Loi sur les valeurs mobilières*  
(30 mai 2008)

*Prises de contrôle inversées*  
(7 juillet 2006)

*Contrôles relatifs à la tenue des dossiers concernant les souscriptions ou rachats de titres d’organismes de placement collectif*  
(13 décembre 2003)

## **Avis de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)**

Le personnel de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) a passé en revue certains avis d’application locale et établi que le suivant doit être retiré à compter de maintenant.

32-702      *Exemption de l’obligation de se conformer aux exigences visant le dépôt pour les utilisateurs du RIC*

### **Questions**

Pour toute question, veuillez vous adresser à l’une des personnes suivantes :

Mathieu Laberge  
Autorité des marchés financiers  
Tél. : 514-395-0337, poste 2537  
mathieu.laberge@lautorite.qc.ca

Noreen Bent  
British Columbia Securities Commission  
Tél. : 604-899-6741  
nbent@bcsc.bc.ca

Simon Thompson  
Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario  
Tél. : 416-593-8261  
sthompson@osc.gov.on.ca

Suzanne Ball  
Commission des services financiers et des  
services aux consommateurs  
(Nouveau-Brunswick)  
Tél. : 506-643-7698  
suzanne.ball@fcnb.ca

Chris Besko  
Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba  
Tél. : 204-945-2561  
chris.besko@gov.mb.ca

Kari Horn  
Alberta Securities Commission  
Tél. : 403-297-4698  
kari.horn@asc.ca

Dean Murrison  
Financial and Consumer Affairs Authority of  
Saskatchewan  
Tél. : 306-787-5879  
dean.murrison@gov.sk.ca

Shirley Lee  
Nova Scotia Securities Commission  
Tél. : 902-424-5441  
leesp@gov.ns.ca